

Thompson, que pour le désengagement dans la zone démilitarisée elle-même, nous pourrions bien débiter avec la Commission de contrôle.

M. LAMBERT: Avec les équipes de trêve seulement?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui, parce que les deux parties en cause ont respecté pendant longtemps la nature de la zone démilitarisée qui se trouvait sous la surveillance de la Commission. Si les deux parties devaient se retirer des trois milles de chaque côté qui constituent la zone démilitarisée, il y aurait déjà cela d'accompli.

M. LAMBERT: Je suppose, Monsieur le ministre, que vu l'importance et la complexité des activités qui ont cours là-bas, il est tout à fait futile de penser que les troupes pour le maintien de la trêve seules peuvent être efficaces.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Des troupes pour le maintien d'une trêve ne peuvent être efficaces que lorsque les deux côtés font preuve de bonne volonté et de bonne foi.

M. LAMBERT: S'il n'y a ni bonne volonté ni bonne foi, il y a alors rupture.

M. MARTIN (*Essex-Est*): C'est certain.

M. LAMBERT: Et comment rétablir les conditions?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Tout ce que peut faire la Commission c'est de rapporter qu'il y a rupture, selon ce qui a été prévu dans les accords de Genève et comme elle l'a fait depuis 1954 quand il lui a été physiquement possible de le faire.

M. LAMBERT: J'ai des réserves quant à savoir si la chose est pratique. J'ai l'impression que ce qui compte surtout pour le succès éventuel d'un tel programme, c'est la possibilité que l'on a de le mener à bien.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il est évidemment impossible de le mener à bien à moins que les deux parties en cause fassent preuve de respect et de bonne volonté.

M. LAMBERT: A mon avis, vous semblez être passés implicitement des équipes ayant tout simplement pour mission de voir au maintien de la paix, à un concept où, (pour employer une phrase créée dernièrement mais sans vouloir m'engager dans des questions de sémantique) la mission consiste à rétablir la paix une fois qu'elle a été rompue.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je suis convaincu, pour illustrer la remarque très à propos que vous venez de faire, que si Israël et la République arabe unie n'étaient pas disposés à respecter les objectifs de la Force d'urgence des Nations unies au Gaza et à El-Arish, le petit nombre de divisions qui se trouvent là ne sauraient suffire. Il n'est pas inconcevable non plus, vu la prépondérance de la force militaire à Chypre, de penser que si le gouvernement de Chypre et les habitants de l'Île, les Chypriotes et les Turcs, n'étaient pas disposés à respecter la mission de la force des Nations unies, il pourrait y avoir des troubles. En fait, il y en a déjà eu.

M. LAMBERT: Je le sais bien, mais derrière tout cela, existe bien sûr la menace d'une sanction de la part de l'opinion publique, et enfin, la menace de la force.

M. MARTIN (*Essex-Est*): En effet. Mais on pourrait pousser plus loin l'analogie et dire que si les Canadiens ne respectaient pas la police dans leurs différentes collectivités, cette dernière ne serait pas assez forte pour maintenir l'ordre. L'ordre est maintenu à cause de la police et aussi parce que la plupart des citoyens reconnaissent qu'il y va de l'intérêt commun de maintenir la paix comme elle est maintenue, volontairement, par le bon citoyen.

M. LAMBERT: Oui, mais la sanction de l'opinion publique et celle, je dirais même, de la possibilité d'intervention d'une force, ne s'appliquent pas au Vietnam. Cela ne les touche pas une miette.